

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

REGION DEPARTEMENT DE LA  
GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE ASSAINISSEMENT  
NORD CARAÏBES  
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 SEPTEMBRE 2017  
MEMBRES EN EXERCICE : 12  
MEMBRES PRESENTS : 09

DATE DE LA CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-34

**OBJET : Approbation de la constitution d'une Unité Economique et Sociale entre RéNoC-Eau et RéNoC-Assainissement**

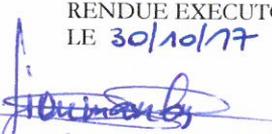
affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
Mme CARDOVILLE Prisca	X		
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
Mme OBERTAN Pamela		X	
M. REINETTE Pierre		Excusé	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
Mme TRABON-SINAPAH Line	X		



RENDUE EXECUTOIRE,  
LE 30/10/17

  
Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Rénalt SIOUMANDAN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG, en date du 15 septembre 2016, portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

**Vu** la délibération n°CA-ASS-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;



**Vu** la délibération n°CS 2017-04/037 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**Vu** la délibération n°CA-ASS-2017-36 en date du 21 septembre 2017 portant régularisation des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes,

**Vu** les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

**CONSIDERANT** que la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau et la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement sont deux établissements juridiquement distincts ayant seize (16) salariés pour l'Assainissement et soixante-cinq (65) pour l'Eau ;

**CONSIDERANT** que les deux établissements sont fondés chacun à avoir des représentants du personnel ;

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L.2322-2 du Code du Travail, la mise en place du Comité d'Entreprise est obligatoire quand l'effectif d'au moins cinquante salariés pendant douze (12) mois consécutifs ou non ;

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L.2312-2 du Code du Travail, la désignation des Délégués du Personnel (DP) est obligatoire quand l'effectif est d'au moins onze (11) salariés pendant douze mois (12) consécutifs ou non ;

**CONSIDERANT** que les représentants du personnel ont émis la volonté de constituer une Unité Commune pour la représentation de tout le personnel ;

**CONSIDERANT** qu'avant la mise en place des instances représentatives du personnel qu'un protocole d'accord préélectoral sera validé ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à la majorité des membres présents et un contre (Monsieur DAVILA) ;

## DECIDE

**ARTICLE 1: D'APPROUVER** la constitution d'une Unité Economique et Sociale (UES) ;

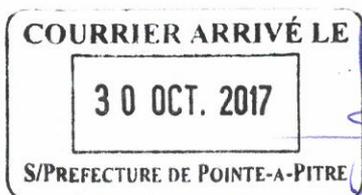
**ARTICLE 2: D'APPROUVER** la mise en place d'un accord d'entreprise afin de reconnaître l'Unité Economique et Sociale (UES) avant les élections professionnelles ;

**ARTICLE 3: D'AUTORISER** le Directeur de RéNoC-Eau et RéNoC-Assainissement à mettre en œuvre ces décisions ;

**ARTICLE 4:** Le Président et le Directeur de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus



Le Président,

*[Signature]*

Rénalt SIOUMANDAN

